

 <b>Direction générale de l'aviation civile France</b>	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-010</b>	Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>21 janvier 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Edition du GSAC</b>	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>SN CENTRAIR</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Planeurs ASW 20F, C101 "Pégase", C201 "Marianne"</b>		
Certificat(s) de type n° <b>87, 179, 171</b> Fiche(s) de données n° <b>160, 179, 171</b>				
Chapitre ATA : <b>27</b>	Objet : <b>Commandes de vol - Poignée de la commande d'aérofrein</b>			

#### 1. APPLICABILITE :

Planeurs SN CENTRAIR ASW 20F, C101 "Pégase", C201 "Marianne", tous modèles et tous numéros de série.

#### 2. RAISON :

Le décollement de la poignée de la commande d'aérofrein en plastique de son tube support métallique peut rendre difficile la manœuvre des aérofreins.

#### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

**3.1.** Avant le prochain vol suivant la date d'entrée en vigueur (DEV) de la présente consigne de navigabilité (CN), vérifier la bonne tenue de la poignée de la commande d'aérofrein sur son tube support (places avant et arrière pour le type C201) selon les prescriptions des bulletins service en référence.

**3.2.** Si un décollement, même minime, est détecté, rebuter la poignée et remplacez-la par une poignée neuve (PN SN CENTRAIR \$X80A) avant le prochain vol suivant l'inspection du § 3.1. ci-dessus. La nouvelle poignée devra être mise en place à l'aide de la colle référence SN CENTRAIR 200119.

**3.3.** Répéter l'inspection du § 3.1. à chaque visite annuelle.

**Nota** : La variation au fil des années en production du choix des matières plastiques et des colles par SN CENTRAIR ne permet pas de recoller correctement les poignées anciennes. Il y a donc lieu d'utiliser exclusivement au remontage une poignée PN \$X80A et la colle référence SN CENTRAIR 200119.

#### 4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletins Service SN CENTRAIR ASW 20F-24, 201-23 et 101-25.

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-010</b>	Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>21 janvier 2004</b>	Page : <b>2/2</b>
--	---	-------------------------	---	----------------------

5. **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**

31 janvier 2004.

6. **REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

SN CENTRAIR - Service Client - Fax : 33 (0)2 54 37 48 64.

7. **APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-340 du 14 janvier 2004.